

Déclaration présentée par les représentants du personnel au CTEP Sgen-CFDT, SNCS-FSU, SNPTES, SNTRS-CGT

L'avant-projet de loi de « transformation de la Fonction Publique a été présenté il y a une semaine aux organisations syndicales et devrait être soumis au Conseil commun et Conseils de chaque fonction publique avant le 6 mars.

Ce délai est notoirement trop court pour que des amendements puissent être présentés. L'examen de cet avant-projet de loi doit donc être reporté.

Les représentants du personnel au CTEP Inserm réuni le 20 février 2019 sont opposés :

- à l'élargissement du recours aux contractuels
- à la mise en œuvre d'un contrat de chantier d'une durée de six ans non renouvelable
- à la fusion des CT et CHSCT
- à la suppression de la compétence des CAP, notamment sur les promotions.

Et demandent le retrait de ces dispositions.